

# PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL tenant lieu de PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Le Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté a, par délibération en date du 25 Juin 2019 prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H).

Cette délibération a également défini les modalités de la concertation avec le public. Par cette concertation, il s'agit de permettre à chacun de participer à la construction de ce projet.

Les personnes intéressées peuvent faire part de leurs observations ou apporter leur contribution, en les consignnant sur le registre qui est prévu à cet effet.

Pour la bonne tenue de cette concertation, nous invitons les personnes qui dressent leurs observations sur le registre à signaler la date de dépôt de leurs observations et à indiquer leur identité.

Ces observations peuvent également être adressées :

- par voie postale à Monsieur Le Président, Lannion-Trégor Communauté, 1 Rue Monge, CS 10761 22307 Lannion Cedex
- par voie électronique à l'adresse suivante: [pluih@lannion-tregor.com](mailto:pluih@lannion-tregor.com)

Les informations relatives à l'établissement du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) seront disponibles sur le site internet de Lannion-Trégor Communauté ([www.lannion-tregor.com](http://www.lannion-tregor.com)), sachant que le dossier de concertation sera complété au fur et à mesure de l'avancée des études.

**Concertation**